



Augmentation ? Zéro Prime covid-19 ? Zéro STOP !!! Le compte n'y est pas

Lundi 15 mars à 15h30, les organisations syndicales CFDT F3C, CFTC CFSV, CFE-CGC FNECS, FEC FO SERVICES, FSE CGT, SUD-SOLIDAIRES FO ont décidé à l'unanimité de quitter la réunion de la commission paritaire permanente de négociation et interprétation (CPPNI) de la branche des prestataires de service du tertiaire. Elles demandent aux organisations patronales du secteur de reconsidérer leur décision de ne pas négocier un accord salaire 2021. Un acte suffisamment rare et fort pour être souligné. Il résume à lui seul, l'état de dégradation du dialogue social dans cette branche professionnelle.

Mais comment une telle unanimité a-t-elle pu se réaliser ? Une telle colère ?

Elle est issue du refus catégorique des organisations patronales d'augmenter du moindre centime d'euro les salarié.es de « première et deuxième ligne » que sont les salarié.es prestataires et de la stagnation de leurs salaires depuis des années. Même l'obtention d'une prime covid-19 a été refusée.

Quelques chiffres (Rapport de branche dans le domaine du secteur tertiaire Xerfi Décembre 2019)

Cette année le SMIC est revalorisé de 0,99 euros, ce qui pour un SMIC mensuel équivaut à 1554,58 euros brut par mois.

Dans la grille de salaire de la branche des prestataires de services du tertiaire :

- **3 coefficients seront en dessous du SMIC mensuel, même après revalorisation.**
- **86% des salarié.es du secteur sont concernés.es.**
- **Parmi ces 86%, 26% sont à temps partiel dont 82% de femmes.**
- **De leur côté les cadres, ont un salaire en dessous du plancher de la sécurité sociale. PMSS qui définit pourtant, en partie, le statut cadre.**

Chaque année, les employeurs du secteur refusent de traiter cette question en Négociation Annuelle Obligatoire, au nom de la compétitivité, et s'en remettent aux négociations de branche. Puis, à leur tour, les représentants de leurs organisations patronales refusent d'entendre les organisations syndicales sur la nécessité d'aérer la grille pour empêcher les premiers coefficients de d'être systématiquement rattrapés par le SMIC, voire dépassés, comme cette année.

Pourtant, les salarié.es prestataires ont largement été impacté.es par la pandémie.

Pour les salarié.es des centres d'appel, qui représentent plus de 45% de l'effectif total du champ professionnel, le premier confinement s'est traduit par un « *quoiqu'il en coûte* » à leur santé, et l'obligation de travailler sur site. Certain.es ont eu la COVID-19 via le travail !

Les géants du secteur tels que : TELEPERFORMANCE, SITEL, COMDATA n'ont pas interrompu leur activité. Ce n'est d'ailleurs qu'à la suite d'une intervention de l'inspection du travail pour manque d'hygiène, que TELEPERFORMANCE Blagnac a interrompu son activité.

Puis, est venu le temps du télétravail. Pour les femmes, qui représentent 74% de l'effectif du secteur, a débuté la garde des enfants en plus du travail à domicile. Pour toutes et tous, la bataille pour obtenir du matériel fourni par l'entreprise, le remboursement des frais. Remboursement dérisoire par rapport aux exigences que représente l'invasion d'une entreprise dans un domicile au détriment de la vie

familiale !

Dans l'animation commerciale, beaucoup se sont retrouvé.es au chômage total parce que sous contrat CDD de quelques heures...

Pour les hôtesse.s et hôtes d'accueil, ce fut aussi l'obligation de se rendre sur site, la contrainte de prendre les transports en commun sans masques, ni gel. Certain.es ont dû renoncer à faire valoir leur droit de retrait, parce que menacé.es de ne pas être rémunéré.es, au mépris du code du travail.

D'autres, dans tous les secteurs, sont encore en activité partielle. Une activité partielle largement prise en charge par l'aide de l'état, qui permet aux entreprises de maintenir les salaires à moindre frais ! Sous prétexte d'incertitude sur l'avenir, les organisations patronales refusent de reconnaître les efforts consentis par l'ensemble des salarié.es. Pourtant, certains grands groupes ont continué d'engranger des bénéfices, verser des dividendes aux actionnaires, augmenter leurs dirigeants.

Pour ces raisons la CFDT F3C, CFTC CFSV, CFE CGC FNECS, demandent aux organisations patronales de reconsidérer leurs décisions et attendent de leur part pour la prochaine réunion de la CPPNI, une proposition sérieuse sur l'augmentation des salarié.es et l'obtention d'une prime COVID-19.

De leur côté, FSE CGT, FEC FO SERVICES, SUD-SOLIDAIRES appellent les salarié-es des centres d'appels, de l'accueil, de la traduction, du recouvrement, du télé secrétariat ou de l'animation à faire grève le 24 et 25 mars 2021 dans le même objectif.